



## Lettre ouverte à Monsieur le Recteur de l'Académie de Toulouse.

L'ensemble des personnels d'enseignements et d'éducation, les représentants élus au CA du LPO Jean Baylet dénoncent les conditions d'ouverture de formation « Bac Pro Technicien en Chaudronnerie Industrielle » à la rentrée 2025 et demandent que cette ouverture soit reportée à la rentrée 2027, date à laquelle le nouveau bâtiment, construit par la région Occitanie et réservé à cette formation sera livré.

L'ouverture prévue en septembre 2025 présente de nombreux inconvénients majeurs :

✓ **Un risque pour la santé** : Les fumées de soudure potentiellement nocives peuvent être inhalées par les soudeurs et les personnes travaillant à proximité.

Ces fumées sont formées, en proportions variables suivant le procédé, de poussières dont les dimensions sont en quasi-totalité inférieures au micromètre. Du fait de leur très petite taille, ces poussières sont susceptibles d'atteindre la région alvéolaire de l'appareil respiratoire.

Leur prévention repose sur la mise en œuvre de dispositifs de protection collective - ventilation générale en complément de la ventilation locale.

✓ **Une dégradation des conditions d'étude et de travail des personnels** : Le niveau sonore d'un atelier de chaudronnerie est 98dB. Le seuil de danger au-delà duquel des dommages peuvent survenir est 85 dB.

Les nuisances sonores engendrées par l'atelier provisoire en plein milieu d'un bâtiment (Bâtiment A) enfermant 28 salles banalisées et 3 autres ateliers (MVA, MELEC ET STI2D), seront couplées à celles, inévitables, du chantier de construction du nouveau bâtiment.

Ces nuisances impacteront également les 10 salles banalisées du bâtiment voisin (Bâtiment C).

✓ **Un surcoût important** : 40% de l'atelier étiqueté « Maintenance des Véhicules Automobiles » serait temporairement, et pour deux ans seulement, transformé en atelier « Chaudronnerie » avec la nécessité de doubler tous les dispositifs de protection collective, atelier provisoire et bâtiment final. Ainsi un pourcentage non négligeable des 2,8 millions d'euros d'argent public du budget total est d'ores et déjà jeté par la fenêtre.

**Dès aujourd'hui et en application de l'article L4131-1, nous exerçons notre droit d'alerte face à une situation de rentrée 2025 qui pourrait présenter des dangers graves et imminents.**

**Par conséquent, puisque la région s'engage à livrer le nouveau bâtiment « chaudronnerie » en mai 2027, nous demandons de reporter cette ouverture à la rentrée 2027.**